

Paris, le 6 mars 2012

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

PSA Peugeot Citroën annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1,0 milliard d'euros

Ratio de Souscription: 16 nouvelles actions pour 31 actions existantes

Prix de Souscription: 8,27 euros par action nouvelle

Période de Souscription: du 8 mars 2012 au 21 mars 2012 inclus

Souscription de 31% de l'augmentation de capital au travers d'un engagement ferme de participation du groupe familial Peugeot et de General Motors

A l'issue de l'opération, General Motors détiendra une participation de 7% du capital de PSA Peugeot Citroën, via l'acquisition et l'exercice des droits préférentiels de souscription cédés par le groupe familial Peugeot et l'acquisition d'actions auto-détenues vendues par PSA Peugeot Citroën

Augmentation de Capital garantie par un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas, Morgan Stanley et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, et HSBC en qualité de Teneur de Livre Associé

Dans le cadre de son Alliance stratégique avec General Motors annoncée le 29 Février 2012, PSA Peugeot Citroën annonce aujourd'hui les termes de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 1,0 milliard d'euros.

Philippe Varin, président du Directoire a déclaré : «Avec cette augmentation de capital, et grâce au soutien que nous apporteront nos actionnaires, PSA Peugeot Citroën va pouvoir déployer rapidement toutes les potentialités inscrites dans l'Alliance que nous venons de conclure avec General Motors».

Les fonds levés lors de l'augmentation de capital seront principalement utilisés pour financer les investissements stratégiques liés aux projets de l'Alliance stratégique mondiale avec General Motors.

Engagement de souscription du groupe familial Peugeot et de General Motors

Souscription de 31% de l'augmentation de capital au travers d'un engagement ferme de participation du groupe familial Peugeot et de General Motors :

Pleinement confiant dans le succès de l'Alliance stratégique globale avec General Motors et de l'augmentation de capital, le groupe familial Peugeot s'est engagé à exercer 32 875 655 droits préférentiels de souscription, soit 45,4% de ses droits, pour un montant de 140 millions d'euros et à vendre ses droits restants à General Motors à la valeur théorique des droits. Le groupe familial Peugeot restera le principal actionnaire de PSA Peugeot Citroën avec 25,2% du capital et 37,9% des droits de vote après l'augmentation de capital.

Dans le cadre de son Alliance stratégique avec PSA Peugeot Citroën, General Motors acquerra, pour un montant total de 304 millions d'euros, une participation de 7,0% au capital de PSA Peugeot Citroën au moyen de l'acquisition et l'exercice des droits préférentiels de souscription cédés par le groupe familial Peugeot et de l'acquisition d'actions auto-détenues (4,4 millions d'actions) vendues par PSA Peugeot Citroën à la valeur théorique de l'action ex-droit. General Motors deviendra ainsi le deuxième actionnaire de PSA Peugeot Citroën après le groupe familial Peugeot, démontrant ainsi son engagement dans une Alliance stratégique à long terme avec PSA Peugeot Citroën.

Termes de l'augmentation de capital

Chaque actionnaire de PSA Peugeot Citroën recevra 1 droit préférentiel de souscription pour chaque action détenue à l'issue de la séance de bourse du 7 mars 2012. Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 8,27 euros par action (soit 1 euro de nominal et 7,27 euros de prime d'émission) à raison de 16 actions nouvelles pour 31 actions existantes, donnant donc lieu à l'émission d'un maximum de 120 799 648 actions nouvelles. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 32,4% par rapport au cours théorique ex-droit de 12,23 euros (décote de 42,1% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action PSA Peugeot Citroën du 5 mars 2012).

Les bénéficiaires d'options d'achat d'actions exerçant leurs options avant le 15 mars 2012 recevront des actions avec leurs droits préférentiels de souscription attachés suite à l'exercice de leurs options. Compte tenu de leurs modalités, les OCEANE ne peuvent donner lieu à livraison d'actions permettant de participer à la présente augmentation de capital. Les droits des porteurs d'OCEANE seront préservés conformément à leurs modalités d'émission.

Les souscriptions à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible.

L'offre sera ouverte au public en France.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription fait l'objet d'engagements de souscription du groupe familial Peugeot et de General Motors pour respectivement 14,05% et 16,92% des nouvelles actions à émettre, le solde étant garanti par un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas, Morgan Stanley et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et HSBC en qualité de Teneur de Livre Associé.

Calendrier Indicatif

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 8 mars 2012 et se terminera le 21 mars 2012 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (code ISIN FR0011215409). Les droits préférentiels de souscription qui ne seront pas exercés avant la fin de la période de souscription, soit avant la fin de la séance de bourse du 21 mars 2012, expireront automatiquement.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont prévus le 29 mars 2012. Elles seront immédiatement assimilables avec les actions PSA Peugeot Citroën existantes et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0000121501.

Utilisation des fonds levés

Les fonds levés lors de l'augmentation de capital seront principalement utilisés pour financer les investissements stratégiques liés aux projets de l'Alliance stratégique mondiale avec General Motors.

Ces investissements seront destinés au financement des projets correspondant au partage de plates-formes pour certains véhicules, composants et modules qui généreront des synergies de coûts de conception et d'achat.

Les fonds levés permettront également l'extension de l'Alliance dans d'autres domaines de coopération au-delà des deux piliers initiaux.

Politique de dividende pour l'année 2011

Compte tenu des résultats 2011 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012 de ne pas verser de dividende.

À propos de PSA Peugeot Citroën

Fort de deux marques de renommée mondiale, Peugeot et Citroën, le Groupe a vendu 3,5 millions de véhicules dans le monde en 2011, dont 42 % hors d'Europe. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 59,9 milliards d'euros en 2011. PSA Peugeot Citroën est présent dans 160 pays. Le groupe a consacré en 2011 plus de 2 milliards d'euros à la recherche et au développement, notamment dans le domaine des véhicules à énergies nouvelles. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Peugeot Citroën Finance), à la logistique (GEFCO) et à l'équipement automobile (Faurecia).

Pour plus d'information, aller sur <http://www.psa-peugeot-citroen.com>

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives, notamment relatives à la mise en œuvre de l'Alliance stratégique avec General Motors et aux synergies en étant attendues. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et géopolitique ainsi que plus généralement les facteurs de risque détaillés au chapitre 4 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 5 mars 2012 sous le numéro D. 12-0128.

Information du public

Un prospectus, constitué (i) du document de référence de PSA Peugeot Citroën déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 5 mars 2012 sous le numéro D. 12-0128 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 12-101 en date du 5 mars 2012 est disponible, sur demande et sans frais, auprès de la société (75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.psa-peugeot-citroen.com).

PSA Peugeot Citroën attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 «Facteurs de Risque » du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

#

Contacts :

Relations Presse		Relations Investisseurs	
Jonathan Goodman jonathan.goodman@mpsa.com	+33 (0) 1 40 66 47 59	Carole Dupont-Pietri carole.dupont-pietri@mpsa.com	+33 (0) 1 40 66 42 59
Jean-Baptiste Mounier jeanbaptiste.mounier@mpsa.com	+33 (0) 1 40 66 54 22	Christophe Fournier christophe.fournier@mpsa.com	+33 (0) 1 40 66 57 45
Cécile.damiide cecile.damide@mpsa.com	+33 (0) 1 40 66 53 89		

#

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de PSA Peugeot Citroën.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions PSA Peugeot Citroën peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. PSA Peugeot Citroën n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Espace Economique Européen

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).

L'offre est ouverte au public en France. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles de PSA Peugeot Citroën peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la Société ou (iii) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

Etats-Unis

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de PSA Peugeot Citroën n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PSA Peugeot Citroën n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

Canada, Australie et Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis en Australie ou au Japon et, sous certaines exceptions, au Canada.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Stabilisation

Société Générale, agissant en tant qu'agent stabilisateur au nom et pour le compte du syndicat bancaire (ou tout établissement agissant pour son compte), pourra, sans y être tenu, réaliser sur tout marché, toutes interventions d'achat ou de vente d'actions et de droits préférentiels de souscription. Ces interventions peuvent être mises en œuvre à compter de la date de lancement de l'opération et pendant toute la durée de la période de souscription.

#

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 12-101 en date du 5 mars 2012 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Dans le présent Prospectus, les termes « Peugeot S.A. » et la « Société » désignent la société Peugeot S.A. Les termes « PSA Peugeot Citroën » et le « Groupe » désignent la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées. Les termes « General Motors » désignent la société General Motors Holdings L.L.C., filiale à 100% de General Motors Company.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Peugeot S.A.

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

Classification sectorielle : secteur 3000 « Biens de consommation », 3300 « Automobiles et équipementiers », 3350 « Automobiles et équipementiers » et 3353 « Automobiles » de la classification sectorielle ICB.

Aperçu des activités

Constructeur européen d'envergure internationale, PSA Peugeot Citroën réunit deux marques innovantes aux styles différenciés : Peugeot et Citroën. Présent commercialement dans 160 pays, le Groupe réalise plus du tiers de ses ventes hors d'Europe occidentale. Il développe son outil de production à proximité de ses marchés prioritaires, avec des usines en Europe, en Amérique Latine, en Chine et en Russie.

En dehors de son activité de constructeur automobile, le Groupe bénéficie d'une organisation reposant notamment sur les entreprises suivantes :

- *Faurecia, filiale détenue à 57,43% par le Groupe, est un équipementier automobile opérant au niveau mondial ;*
- *Gefco, filiale détenue à 100% par le Groupe, est un acteur majeur de la logistique ;*
- *Banque PSA Finance, filiale détenue à 100% par le Groupe, fournit dans le monde des financements à la clientèle finale et aux réseaux de distribution des véhicules Peugeot et Citroën ; et*
- *Peugeot Motocycles (PMTIC), filiale entièrement détenue par le Groupe, propose des gammes de scooters, multivitesses et cyclomoteurs.*

Les activités de PSA Peugeot Citroën sont décrites en détail au chapitre 6 du Document de Référence.

Informations financières sélectionnées auditées (normes IFRS)

Comptes de résultat consolidés

	2011				2010			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires *	58 329	1 902	(319)	59 912	54 502	1 852	(293)	56 061
Résultat opérationnel courant	783	532	-	1 315	1 289	507	-	1 796
Produits et (charges) opérationnels non courants	(417)	-	-	(417)	(87)	27	-	(60)
Résultat opérationnel	366	532	-	898	1 202	534	-	1 736
Résultat net consolidé	430	354	0	784	862	394	-	1 256
Dont part du groupe	238	345	5	588	744	388	2	1 134
Dont part des minoritaires	192	9	(5)	196	118	6	(2)	122
(en euros)								
Résultat net par action de 1 euro				2,64				5,00

* y compris en 2011 : Plastal Allemagne, Plastal Espagne, Madison et Mercurio

Bilans consolidés

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Total des actifs non courants	25 286	367	(25)	25 628	22 646	362*	(25)	22 983
Total des actifs courants	16 550	27 431	(618)	43 363	19 710	26 387*	(589)	45 508
TOTAL ACTIF	41 836	27 798	(643)	68 991	42 356	26 749	(614)	68 491

* contre respectivement 460 millions et 26 289 millions d'euros publiés en 2010, suite au reclassement en « actifs courants » des titres du Fonds d'Investissement en Droits de Créance (FIDC) de l'Etat brésilien classés précédemment en « Autres actifs non courants ».

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
(en millions d'euros)	Activités commerciales et industrielles	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités commerciales et industrielles	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Total des capitaux propres				14 494				14 303
Total des passifs non courants	12 184	369	-	12 553	12 225	412	-	12 637
Total des passifs courants	18 849	23 738	(643)	41 944	19 342	22 823	(614)	41 551
TOTAL PASSIF				68 991				68 491

Tableau de flux de trésorerie consolidés

	2011				2010			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Résultat net consolidé	430	354	-	784	862	394	-	1 256
Marge brute d'autofinancement	2 596	339	-	2 935	3 257	350	-	3 607
Flux liés à l'exploitation	1 912	17	(177)	1 752	3 774	154	117	4 045
Flux liés aux investissements	(3 713)	(19)	-	(3 732)	(2 804)	(1)	3	(2 802)
Flux des opérations financières	(2 691)	(158)	78	(2 771)	375	(137)	(132)	106
Mouvements de conversion	3	(2)	2	3	91	11	-	102
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(4 489)	(162)	(97)	(4 748)	1 436	27	(12)	1 451
Trésorerie nette au début de l'exercice	9 253	1 316	(127)	10 442	7 817	1 289	(115)	8 991
Trésorerie nette de clôture	4 764	1 154	(224)	5 694	9 253	1 316	(127)	10 442

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement consolidés

Conformément aux recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*) (ESMA/2011/81/paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 et de l'endettement financier net consolidé au 31 décembre 2011, établie sur la base des données résultant des comptes consolidés audités de la Société au 31 décembre 2011 selon le référentiel IFRS.

Les données ci-dessous relatives à l'endettement sont liées aux activités industrielles et commerciales du Groupe. Elles ne prennent pas en compte les activités de financement de Banque PSA Finance qui ne sont pas représentatives de l'endettement du Groupe.

En millions d'euros (normes IFRS)	31 décembre 2011 (non audité)
1. Capitaux propres et endettement	
Total Dette courante	2 210
- Cautionnées ou nanties	-
- Garanties	48
- Non garanties et non cautionnées ou nanties	2 162
Total Dette non courante	7 639
- Cautionnées ou nanties	-
- Garanties	748
- Non garanties et non cautionnées ou nanties	6 891
Total Capitaux propres¹	14 494
Capital social	234
Titres d'autocontrôle	(502)
Réserve légale	28
Autres réserves et résultats nets – Part du groupe	14 076
Intérêts minoritaires	658
2. Endettement financier net	
A – Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 190
B – Autres actifs financiers non courants	1 035
C – Actifs financiers courants	265
D – Liquidités (A+B+C)	6 490
E – Endettement financier à court terme (passifs financiers courants)	2 210
F – Endettement financier à moyen et long terme (passifs financiers non courants)	7 639
G – Endettement financier net (E+F-D)	3 359

Au 31 décembre 2011, les engagements de location non résiliables et les engagements de retraite non comptabilisés au bilan du Groupe s'élevaient respectivement à 1 107 et 169 millions d'euros (cf. note 37 des notes annexes aux états financiers consolidés audités au 31 décembre 2011).

Les variations significatives de la dette brute moyen-long terme intervenues depuis début 2012 sont les suivantes :

- au Brésil, Peugeot Citroën do Brasil Automoveis Ltda a vu sa dette brute moyen long-terme augmenter de 70 millions de réal entre le 31 décembre 2011 et le 29 février 2012, ce qui, avec la variation du taux de change Réal Brésilien/Euro sur cette période, représente une augmentation de 59 millions d'euros ;
- Faurecia a vu sa dette brute moyen long-terme augmenter de 250 millions d'euros sur la même période. Cette augmentation se décompose comme suit : (i) 150,5 millions d'euros correspondant à la valeur de marché à fin février 2012 de l'émission obligataire de 140 millions d'euros de nominal réalisée par Faurecia le 14 février 2012 en abondement de l'émission réalisée en novembre 2011, à échéance décembre 2016 et portant un coupon de 9,375%, et (ii) 100 millions d'euros de tirage supplémentaire réalisé à fin février sur son crédit syndiqué de 1.150 millions d'euros négocié en fin d'année 2011.

¹ Capitaux propres consolidés.

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques relatifs à la Société décrits au chapitre 4 du Document de Référence et au chapitre 2 de la présente note d'opération, et notamment les facteurs de risques suivants :

- Les risques relatifs aux marchés et activités du Groupe et notamment les risques liés à l'environnement économique et géopolitique, les risques liés au développement, au lancement et à la vente de nouveaux véhicules, les risques clients et concessionnaires, les risques matières premières, les risques fournisseurs, les risques liés aux coopérations ainsi que les risques liés aux systèmes d'information ;
- Les risques industriels et environnementaux : un sinistre touchant un site industriel du Groupe peut compromettre la production ainsi que la commercialisation de plusieurs centaines de milliers de véhicules et générer plusieurs centaines de millions d'euros de pertes ;
- Les risques relatifs aux marchés financiers : le Groupe est exposé à des risques de change et à des risques de taux ainsi qu'à d'autres risques de marché liés notamment aux variations des marchés actions. Le Groupe est également exposé aux risques de contrepartie, de liquidité et de notation de sa dette ;
- Les risques relatifs à l'activité de Banque PSA Finance, notamment les risques liés au financement de Banque PSA Finance, les risques de crédit et les risques de liquidité ;
- Les risques juridiques et contractuels ;
- Il existe des risques liés à l'alliance stratégique entre la Société et General Motors.

Évolution récente de la situation financière et perspective

Évolution récente de la situation financière

Le marché européen a été caractérisé en ce début d'année par les mêmes tendances constatées au second semestre de l'année dernière, avec notamment une faiblesse des marchés de l'Europe du Sud et une concurrence forte sur les prix. Ces tendances ont affecté de manière négative le chiffre d'affaires et la trésorerie du Groupe, qui est aussi impactée par l'évolution saisonnière du besoin de fonds de roulement. Néanmoins ces tendances étaient largement attendues, et le Groupe confirme son objectif de réduction significative de son endettement net d'ici au 31 décembre 2012.

Perspectives 2012 relatives aux marchés du Groupe

Pour 2012, le Groupe retient l'hypothèse d'un repli de l'ordre de 5 % des marchés automobiles en Europe 30 et de l'ordre de 10 % en France. Hors d'Europe, le Groupe s'attend à une croissance de l'ordre de 7 % en Chine, de l'ordre de 6 % en Amérique latine et de 5 % en Russie.

Objectifs du Groupe

Le Groupe confirme sa stratégie de globalisation et de montée en gamme.

Pour cela, le Groupe a décidé la mise en place d'un programme soutenu de management du cash en 2012 afin de renforcer la génération de liquidités et de réduire significativement l'endettement du Groupe tout en poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie commerciale et industrielle. Ce programme s'appuie sur :

- l'augmentation du programme de réduction des coûts de 800 millions d'euros (annoncé en novembre 2011) à 1 milliard d'euros ;
- la mise en place d'une nouvelle organisation commerciale ;
- une action vigoureuse pour ramener les volumes de stocks au niveau de 2010 ;
- une hiérarchisation du programme d'investissements afin de réduire les dépenses d'investissement et de R&D de la division automobile en 2012 ;
- des cessions d'actifs pour environ 1,5 milliard d'euros.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission	<p>Les fonds levés lors de l'augmentation de capital seront principalement utilisés pour financer les investissements stratégiques relatifs aux projets de l'alliance stratégique globale avec General Motors.</p> <p>Ces investissements seront destinés au financement des projets correspondant au partage de plates-formes pour certains véhicules, composants et modules qui généreront des synergies de coûts de conception et d'achat.</p> <p>Les fonds levés permettront également l'extension de l'alliance dans d'autres domaines de coopération au-delà des deux piliers initiaux.</p>
Nombre d'actions nouvelles à émettre	120 799 648 actions.
Prix de souscription des actions nouvelles	8,27 euros par action.
Produit brut de l'émission	999 013 088,96 euros.
Produit net estimé de l'émission	Environ 967 millions d'euros.
Jouissance des actions nouvelles	Jouissance au 1 ^{er} janvier 2011.
Droit préférentiel de souscription	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 7 mars 2012, et• aux porteurs d'actions résultant de l'exercice avant le 15 mars 2012 d'options d'achat d'actions, <p>qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription, ainsi qu'aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none">• à titre irréductible à raison de 16 actions nouvelles pour 31 actions existantes possédées (31 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 16 actions nouvelles au prix de 8,27 euros par action) ;• et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par la Société et venant à échéance en 2016 (les « OCEANE ») ne peuvent, compte tenu de leurs modalités, donner lieu à attribution d'actions permettant de participer à la présente émission. Les droits des porteurs de ces titres seront ajustés conformément à leurs modalités d'émission. Les porteurs d'OCEANE qui auront exercé leur droit à attribution d'actions avant le 29 février 2012 recevront des actions assorties de droits préférentiels de souscription.</p>
Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	2,05 euros (sur la base de la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action Peugeot S.A. le 5 mars 2012, soit 14,2801 euros) (la « Valeur Théorique du Droit Préférentiel de Souscription »). Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote faciale

de 42,09% (sur la base indiquée ci-dessus). La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 12,234 euros (sur la base indiquée ci-dessus). Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 32,40% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

Pour information, sur la base du cours de clôture de l'action Peugeot S.A. le 5 mars 2012, soit 14,205 euros, la valeur indicative théorique du droit préférentiel de souscription serait de 2,02 euros.

Droit préférentiel de souscription attaché aux actions auto-détenues

Les droits préférentiels de souscription détachés des 17 187 450 actions auto-détenues de la Société, soit 7,34% du capital social à la date du présent Prospectus, qui n'auront pas été attribués aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ayant exercé leurs options avant le 15 mars 2012, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce (en ce compris les 4 398 821 droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues qui seront cédées à General Motors).

Cotation des actions nouvelles

Sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, dès leur émission prévue le 29 mars 2012, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR 0000121501).

Engagement de souscription des principaux actionnaires

Aux termes d'une lettre d'engagement en date du 29 février 2012, Etablissements Peugeot Frères (« EPF ») et FFP, qui détiennent respectivement 8,17% et 22,80% du capital et 12,38% et 33,24% des droits de vote de la Société, se sont engagées irrévocablement :

- pour EPF : à exercer 6 193 893 droits préférentiels de souscription attribués au titre des actions qu'elle détient (soit un exercice de 32,40% des droits préférentiels de souscription attribués) afin de souscrire à titre irréductible 3 196 848 actions nouvelles (correspondant à un montant de souscription, prime incluse, de 26 437 932,96 euros) (EPF réalisera ainsi une opération neutre) ;

- pour FFP : à exercer 26 681 762 droits préférentiels de souscription attribués au titre des actions qu'elle détient (soit un exercice de 50% des droits préférentiels de souscription attribués) afin de souscrire à titre irréductible 13 771 232 actions nouvelles (correspondant à un montant de souscription, prime incluse, de 113 888 088,64 euros).

EPF et FFP se réservent également le droit d'acquérir et exercer des droits préférentiels de souscription et/ou de souscrire à titre réductible.

EPF et FFP céderont à General Motors l'intégralité des droits préférentiels de souscription leur ayant été attribués qu'elles n'exerceront pas, au prix de 2,05 euros par droit préférentiel de souscription, soit à la Valeur Théorique du Droit Préférentiel de Souscription.

Engagement de General Motors

General Motors s'est engagée, aux termes des deux contrats ci-dessous mentionnés, sous réserve que l'augmentation de capital faisant l'objet du présent Prospectus soit réalisée au plus tard le 20 avril 2012, à acquérir des droits préférentiels de souscription et des actions de manière à détenir à l'issue de ces opérations, 7% du capital de la Société, après réalisation de la présente augmentation de capital :

- General Motors s'est engagée à acquérir et exercer, sous réserve de l'exercice par EPF et FFP des droits préférentiels de souscription qu'elles se sont engagées à exercer (voir « Engagement de souscription des principaux actionnaires » ci-

dessus), l'ensemble des droits préférentiels de souscription qui lui seront cédés par EPF et FFP. Les droits préférentiels de souscription que General Motors acquerra lui seront cédés par EPF et FFP au prix de 2,05 euros par *droit préférentiel de souscription*, soit à la *Valeur Théorique du Droit Préférentiel de Souscription*, conformément à un contrat de cession entre EPF, FFP et General Motors en date du 29 février 2012, le prix global de l'acquisition de ces droits préférentiels de souscription étant de 81 millions d'euros. L'engagement de souscription de General Motors représente une souscription à titre irréductible de 20 440 608 actions nouvelles, soit 5,76% du capital de la Société post-opération et une souscription d'un montant, prime incluse, de 169 043 828,16 euros ;

- General Motors s'est engagée à acquérir 4 398 821 actions auto-détenues de la Société (représentant 25,59% des actions auto-détenues et 1,24% du capital de la Société post-opération), au prix de 12,234 euros par action, à la valeur théorique de l'action ex-droit, conformément à un contrat de cession entre la Société et General Motors en date du 29 février 2012 ; le prix global de l'acquisition de ces actions auto-détenues auprès de la Société s'élevant à 53,8 millions d'euros. Cette acquisition sera réalisée le jour du règlement-livraison de l'augmentation de capital (prévue le 29 mars 2012).

A compter du 29 février 2012 et jusqu'au 29 mai 2012, General Motors est soumise à un engagement de conservation sous réserve de certaines exceptions décrites à la section 5.4.3 de la note d'opération.

Il est précisé que General Motors et le groupe familial Peugeot n'agissent pas de concert vis à vis de la Société. Hormis les engagements d'abstention de General Motors à l'égard de la Société (tels que décrits au Chapitre 22 du Document de Référence), le contrat-cadre relatif à l'alliance ne prévoit aucune stipulation concernant la gouvernance de la Société, en particulier aucun droit de veto ou droit similaire.

General Motors a pris envers la Société des engagements d'abstention qui figurent au Chapitre 22 du Document de Référence.

Garantie

*Aux termes d'un contrat de garantie relatif aux actions nouvelles conclu le 5 mars 2012 entre la Société et BNP Paribas, Morgan Stanley et Société Générale, agissant en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, HSBC en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé, Citigroup Global Markets Limited, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et Natixis, agissant en qualité de Co-Chefs de File, et Banca IMI, Banco Santander, BBVA, Commerzbank, Crédit-Mutuel CIC et Unicredit agissant en qualité de Garants (ensemble les « **Garants** »), les Garants prennent l'engagement conjoint et sans solidarité entre eux, de faire souscrire ou à défaut de souscrire à l'intégralité des actions nouvelles émises, à l'exception de celles faisant l'objet de l'engagement de souscription de EPF et FFP et de General Motors, dans l'hypothèse où des actions nouvelles demeureraient non souscrites à l'issue de la période de souscription. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.*

Ce contrat de garantie pourra être résilié dans certaines conditions décrites au paragraphe 5.4.3 de la note d'opération. L'augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions être

rétroactivement annulées si le contrat de garantie était résilié.

Engagements d'abstention de la Société et de conservation des principaux actionnaires Société : 180 jours (sous réserve de certaines exceptions).
EPF et FFP : 90 jours (sous réserve de certaines exceptions).

Résumé des principaux facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.
- Le contrat de garantie pourrait être résilié. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société s'élevait à 234.049.344 euros, divisé en 234.049.344 actions de 1 euro de valeur nominale.

Actionnariat au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010

<i>Principaux actionnaires identifiés (1)</i>	31-déc-11				31-déc-10			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables	Droits de vote théoriques
Etablissements Peugeot Frères	19 115 760	8,17	13,11	12,38	19 115 760	8,17	12,47	12,19
FFP	53 363 574	22,80	35,20	33,24	51 792 738	22,13	33,79	33,02
Maillot I	100	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00

Société Anonyme de Participations (SAPAR) ⁽²⁾	148 672	0,06	0,05	0,05	-	-	-	-
Groupe familial Peugeot	72 628 106	31,03	48,36	45,67	70 908 598	30,30	46,26	45,21
Autres individuels	16 635 083	7,11	5,92	5,59	18 413 671 ⁽³⁾	7,87	6,15	6,00
Salariés	7 638 100	3,26	4,54	4,29	6 538 348	2,79	3,88	3,80
Autres institutionnels français	43 346 051	18,52	14,86	14,03	43 710 387	18,67	15,08	14,73
Autres institutionnels étrangers	76 614 552	32,73	26,32	24,86	87 290 771	37,30	28,63	27,97
Autodétention	17 187 450	7,34	-	5,56	7 187 450	3,07	-	2,29
TOTAL	234 049 344	100	100	100	234 049 225	100	100	10

(1) Source Euroclear TPI 31 décembre 2011 et Thomson Reuters

(2) Société Anonyme de Participations (SAPAR), personne morale liée à Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance et Marie Héléne Roncoroni, Membre du Conseil de Surveillance.

Déclaration effectuée par SAPAR le 06/12/2011 au titre de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

(3) Comptes individuels et autres (par différence)

Actionnariat post-réalisation de l'augmentation de capital et de l'entrée de General Motors au capital²

	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
EPF	22 312 608	6,29%	9,94%	9,64%
FFP	67 134 806	18,92%	27,93%	27,10%
General Motors	24 839 429	7,00%	5,96%	5,8%
Auto-détention	12 788 623	3,60%	-	3%
Autres	227 773 520	64,19%	56,17%	54,5%
TOTAL	354 848 992	100%	100%	100%

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2011 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2011 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues*) serait la suivante :

² Sous réserve des souscriptions éventuelles à titre réductible d'EPF et FFP.

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	66,84	62,25
Après émission de 120 799 648 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	45,31	43,66

⁽¹⁾ En cas d'acquisition définitive par les bénéficiaires de la totalité des 807.900 actions gratuites, d'exercice de la totalité des 4.698.000 options d'achat d'actions et de la conversion des 22.907.055 OCEANE non converties et en tenant compte de l'ajustement des droits de l'ensemble des titulaires, selon les cas, d'options d'achat d'actions et d'OCEANE.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2011*) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,909%
Après émission de 120 799 648 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,66%	0,61%

⁽¹⁾ En cas de conversion des 22.907.055 OCEANE non converties et en tenant compte de l'ajustement des droits de l'ensemble des titulaires d'OCEANE.

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

5 mars 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie.
6 mars 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.
7 mars 2012	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options d'achat d'actions et à l'information des porteurs d'OCEANE.
8 mars 2012	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.
15 mars 2012	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options d'achat d'actions.
21 mars 2012	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
27 mars 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.
28 mars 2012 (avant bourse)	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de

	répartition pour les souscriptions à titre réductible.
29 mars 2012	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.
2 avril 2012	Reprise de la faculté d'exercice des options d'achat d'actions.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public en France.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 8 mars 2012 et le 21 mars 2012 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 21 mars 2012 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 21 mars 2012 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services – 32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03, jusqu'au 21 mars 2012 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Société Générale Securities Services, 32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03.

Coordinateurs globaux / Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'offre

BNP Paribas
16, boulevard des Italiens – 75009 Paris France

Morgan Stanley
61, rue Monceau – 75008 Paris France

Société Générale
Corporate and Investment Banking
Tours Société Générale – 75886 Paris Cedex 18 France

Contact Investisseurs

Carole Dupont-Piétri
Directeur de la Communication Financière
75, avenue de la Grande Armée
75016 Paris
Tél. : 01.40.66.42.59
Fax. : 01.40.66.51.99
Email : carole.dupont-pietri@mpsa.com

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de PSA Peugeot Citroën au 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site Internet de la Société (www.psa-peugeot-citroen.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Garants.